

## PROCÈS-VERBAL

### RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE DE DISTRICT DES GRANDES RIVIÈRES

Le 20 avril 2022,  
par vidéoconférence « Teams »

#### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

Le président du Comité déclare la séance ouverte à 16 h 32 et procède à l'appel nominal.

#### 2. **PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

Le président du Comité invite D. Charland à réciter la prière d'ouverture.  
Le président du Comité procède à la reconnaissance du territoire traditionnel des peuples Anishinaabe du traité de la Baie-James et du traité Robinson-Huron.

#### **Sont présents :**

<b>Conseillères et conseillers scolaires membres du Comité</b>	Isabelle Charbonneau Chantal Couture Rancourt
<b>Services de counselling Hearst-Kapuskasing-Smooth Rock Falls</b>	Simon Dubosq, président
<b>Cochrane Temiskaming Resource Centre - Timmins</b>	Lisa Drobny
<b>Consortium pour les élèves du nord de l'Ontario</b>	Myriam Génier
<b>Membre représentant les parents</b>	Christine Séguin
<b>Agent de supervision et personne-ressource</b>	Jérémie Lepage
<b>Directrice des services à l'élève</b>	Dinah Charland
<b>Secrétaire de séance</b>	Melisane Meunier
<b>Invitée</b>	Carol Mackey

#### **Sont absents**

<b>Membre représentant le Service de toxicomanie Cochrane-Sud inc.</b>	Nadia Bromley
<b>Membre représentant les Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario</b>	Monique Levesque

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RECOMMANDATION 01 (interne)**

Proposé par : Isabelle Charbonneau

Appuyé par : Myriam Génier

**QUE soit adopté tel que présenté l'ordre du jour de la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 20 avril 2022.**

Adoptée

**4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Aucune déclaration de conflits d'intérêts de la part d'un membre du Comité n'est soulevée.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**5.1 Réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 23 mars 2022**

**RECOMMANDATION 02 (interne)**

Proposé par : Lisa Drobny

Appuyé par : Nadia Bromley

**QUE soit adopté tel que présenté le procès-verbal de la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 20 avril 2022.**

Adoptée

**6. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

**6.1 Réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du 23 mars 2022**

Aucune question n'est soulevée sur le procès-verbal.

## **7. ÉTUDE DES POLITIQUES**

### **7.1 Points de recommandation**

7.1.1 Sans objet

### **7.2 Points de consultation**

#### **7.2.1 Plan de l'enfance en difficulté – première révision**

Le rapport à l'intention du ministère de l'Éducation portant sur le Plan de l'enfance en difficulté a été présenté. D. Charland présente les premières corrections suggérées au Plan de l'enfance en difficulté. Le comité a identifié de nouvelles modifications au Plan EED qui seront apportées à la prochaine rencontre du CCED.

Le plan décrit les programmes et les services offerts par le Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières aux élèves ayant des besoins particuliers. Le plan respecte les normes établies par le ministère de l'Éducation comme indiqué dans son document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année : Guide de politiques et de ressources ».

## **8. COMMUNICATION ET APPUI**

### **8.1 Correspondance mensuelle**

Sans objet.

### **8.2 Présentation de l'initiative en matière de justice réparatrice du Conseil**

C. Mackey fait une présentation sur la mise en œuvre de l'initiative en matière de justice réparatrice du Conseil. La justice réparatrice est un principe qu'on voit souvent apparaître dans les milieux judiciaires au niveau de la justice. C'est une façon de réparer des gestes, lorsqu'il y a un écart de conduite. On vise à réparer au lieu d'aller vers une approche punitive encourageant les élèves à réfléchir et à assumer la responsabilité de leurs actes et à élaborer des plans pour réparer les torts au lieu de toujours miser vers la suspension.

Les pratiques réparatrices sont un système de processus formels et informels qui créent et maintiennent une culture de bienveillance, de respect, de responsabilité et de justice. Ceci est réalisé en mettant l'accent sur l'importance des relations de confiance comme élément central de la construction de la communauté et de la réparation des relations en cas de préjudice.

Les pratiques réparatrices favorisent l'inclusivité, l'établissement de relations et la résolution de problèmes, grâce à des méthodes réparatrices telles que des cercles d'enseignement et de résolution de conflits, à des conférences qui réunissent les victimes, les délinquants et leurs partisans pour aborder les actes répréhensibles.

### 8.3 **Octroi de bourses aux élèves identifiés**

J. Lepage présente la note de service pour l'octroi de bourse sous forme du logiciel Antidote aux élèves identifiés au sein de nos écoles secondaires. Les fonds disponibles pour l'achat de ces logiciels sont déjà prévus au budget 2021-2022. Le CCED sera informé ultérieurement du nom des récipiendaires qui auront été choisis pour recevoir cette bourse. Un sondage FORMS suivra pour offrir à nos membres du CCED l'option de remettre la bourse du logiciel Antidote à un des élèves recommandés par les écoles secondaires.

### 8.4 **Dates des rencontres**

Tableau mis à jour des rencontres à venir du CCED

#### **RECOMMANDATION 03 (interne)**

Proposé par : Lisa Drobny

Appuyé par : Nadia Bromley

**QUE soient reçus les points d'information sous l'item « Communication et appui », tel que présenté au CCED du 20 avril 2022.**

Adoptée

### 9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **RECOMMANDATION 04 (interne)**

Proposé par : Isabelle Charbonneau

Appuyé par : Lisa Drobny

**QUE la séance du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté du CSCDGR du 20 avril 2022 soit levée à 17 h 36.**

Adoptée